

Chrono
log. le 19/07/2016
Ch. Bichler

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 8 juillet 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par Chantal BICHLER
chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Monsieur le Maire de METZ
Service Conception des Espaces publics
1, Place d'Armes
BP 21025
57036 METZ CEDEX 01

Objet : Aménagement d'une liaison piétonne entre les rues Charlotte Jousse et de Vallières

Réf : CBI

P.J : Dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à **l'aménagement d'une liaison piétonne entre les rues Charlotte Jousse et de Vallières, avec création d'une passerelle franchissant le ruisseau de Vallières**, je vous informe que votre dossier est déclaré complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «**le récépissé clôturant son instruction administrative**». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. A l'issue de ce délai, vous voudrez bien me faire parvenir un certificat attestant l'affichage. Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

PO, la chaire de mission Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER



Chantal BICHLER

